

J'anticipe l'été : dès la rentrée, je refais mes papiers !

Respectez TOUTES les étapes

Astuce Les sites officiels et gratuits sont www.ants.gouv.fr et www.service-public.fr

1) **Faire une PRÉ-DEMANDE EN LIGNE**

<https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>



Apportez le document de pré-demande le jour du rendez-vous en mairie de recueil.

2) **Réunir TOUS les documents nécessaires**

La liste des pièces à fournir **en fonction de votre situation** se trouve sur service-public.fr.

3) **Prendre rendez-vous en mairie de recueil**

Vous pouvez prendre RDV dans une des mairies équipées de France ou dans une des trente mairies équipées du Haut-Rhin (site de la préfecture>Démarches> passeport).

Astuce Profitez des créneaux ouverts jour après jour en consultant très régulièrement les sites Internet de prise de rendez-vous en ligne.

4) **Annuler le RDV (en cas d'empêchement ou de tout autre motif)**

Vous libérez ainsi une place précieuse pour un autre usager.

5) **Venir au rendez-vous avec un dossier complet**

Au moins 20 minutes avant le RDV. Un retard ou un dossier incomplet peut provoquer l'annulation pure et simple de votre rendez-vous.

6) **Consulter régulièrement vos mails ou messagerie téléphonique**

La mairie de dépôt peut vous contacter pour vous demander des compléments d'information. Votre demande sera retardée tant que vous n'aurez pas répondu.

Vous pouvez par ailleurs consulter en temps réel l'état de votre demande sur le site de l'ANTS rubrique CNI et passeport.

7) **Retirer le nouveau titre et le conserver en lieu sûr**

Les modalités de remise (avec ou sans rendez-vous) varient en fonction de la mairie de dépôt. Une vérification d'empreintes aura lieu pour tout usager âgé de plus de 12 ans.

Astuce Gardez votre passeport en sécurité et séparé de votre carte d'identité.